

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Pascal VITTORI, maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 2 novembre 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, Mme Marielle AUVRAY, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Pascal VITTORI

M. David CARNICELLI a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Hervé KIKI

Mme Aude LEGRAS a donné procuration Mme Odette GEORGET

Absents excusés : Sandrine LODS

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM.

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 20

Délibération n° 78/2023

Objet : Vente par la procédure VPD (Vente à Paiement Différé) du lot 10 du lotissement Ouaya 1

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 Juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 Décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire ;
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- **Vu** le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- **Vu** la délibération n° 39/2022 du 8 juillet 2022 relative au prix de vente des terrains communaux de la zone industrielle du village et extension du dispositif de vente à paiement différé ;
- **Vu** la délibération n°59/2022 du 7 octobre 2022 relative à la vente par la procédure VPD (Vente à Paiement Différé) du lot 10 du lotissement Ouaya 1 ;

Exposé des motifs :

Considérant la volonté de l'équipe municipale d'accompagner les acteurs économiques dans le



développement de leurs activités, il est proposé de mettre à la vente les terrains communaux de la zone industrielle à travers un système de vente à paiement différé (VPD).

Monsieur Christophe MATHIEU, initialement attributaire du lot 10 du lotissement Ouaya 1 par délibération n° 59/2022 du 7 octobre 2022, a expressément fait part de son désistement au profit de madame Somruedee MATHIEU pour l'acquisition dudit lot.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

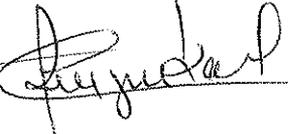
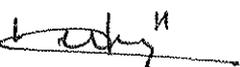
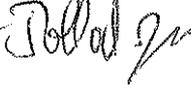
Article 1 :

De modifier l'article 1 de la délibération n° 59/2022 du 7 octobre 2022 concernant le nom de l'acquéreur, en remplaçant monsieur MATHIEU Christophe par madame MATHIEU Somruedee, et par conséquent de vendre à paiement différé la parcelle suivante :

Lotissement	Numéro des lots	Surface en m ²	Zonage au PUD	Numéro d'inventaire cadastral	Prix du terrain	Acquéreur
Ouaya 1	10	4 504	UI - Zone d'activités artisanales et industrielles	405260-7645	11 260 000	MATHIEU Somruedee

Article 2 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI 
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE 	Conseiller municipal David CARNICELLI	Conseillère municipale Marielle AUVRAY 	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL 



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 988-200013092-20231110-30_2023-DE

Nouvelle-Calédonie

Prouince Sud

<p><i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER</p>
<p><i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET</p>	<p><i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS</p>
<p><i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN</p> 	
<p>Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/...../.....</p> <p><i>Le maire</i> Pascal VITTORI</p> 